Tensions, mutations et crispations de la société d’ordres : cours d’histoire seconde à télécharger en PDF

Cours d’histoire – Seconde

Ce cours d’histoire de seconde sur « Tensions, mutations et crispations de la société d’ordres » fait partie du thème « Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVIIe et XVIIIe siècles ». Tu y trouves d’abord la leçon complète, avec ses documents, ses cartes et ses définitions, puis l’essentiel à retenir. Ensuite, entraîne-toi avec les exercices du chapitre, teste-toi avec le QCM et prépare l’évaluation avec le contrôle.

Problématique : Comment la société d’ordres, fondée sur la naissance et sur les privilèges, est-elle à la fois contestée et transformée entre le milieu du XVIIe siècle et 1789 ?

Le 5 mai 1789, à Versailles, dans la salle des Menus-Plaisirs, les députés des États généraux entrent par groupes : le clergé en soutane ou en rochet, la noblesse en habit de soie brodé et plumes au chapeau, puis le tiers état, tout de noir vêtu, comme l’exige l’étiquette. En effet, les trois ordres ne sont pas assis au même endroit, n’occupent pas les mêmes places. Ainsi, cette cérémonie, qui dit à chaque Français sa place dans le royaume, est la dernière de l’Ancien Régime. Pendant deux siècles, cet ordre social a paru immobile ; pourtant, il a été sans cesse remis en question par des révoltes, des ambitions et des idées nouvelles.

Problématique : comment la société d’ordres, fondée sur la naissance et sur les privilèges, est-elle à la fois contestée et transformée entre le milieu du XVIIe siècle et 1789 ?

1. Une société hiérarchisée : trois ordres inégaux

La naissance et les privilèges

Dans la France du XVIIe et du XVIIIe siècle, on ne naît pas libre de choisir sa place : on naît dans un groupe qui détermine son rang, ses droits, souvent son métier. D’abord, la société se divise en trois ordres. Le **clergé** (« ceux qui prient ») compte environ 130 000 personnes, curés, moines, religieuses, évêques ; il possède des terres et lève la dîme sur les récoltes.

La **noblesse** (« ceux qui combattent »), environ 350 000 personnes, tient son rang de la naissance, de l’anoblissement ou de l’achat d’une charge. Le **tiers état** (« ceux qui travaillent ») regroupe tous les autres, soit plus de 98 % des 28 millions de Français de 1789 : paysans, artisans, boutiquiers, bourgeois, négociants, avocats. Mais il est lui-même très divers : un riche armateur de Nantes et un journalier du Berry appartiennent au même ordre.

> **Définition : société d’ordres**
>
> Organisation sociale où les individus sont répartis en groupes hiérarchisés (le clergé, la noblesse, le tiers état) définis par la naissance et par des droits inégaux, les *privilèges*. On parle aussi de société d’ordres pour l’Ancien Régime.

Définition : privilège

Droit particulier, accordé à une personne ou à un groupe, qui l'exempte d'une charge ou lui réserve un avantage. Les nobles et le clergé échappent à la taille, impôt direct qui pèse sur le tiers état ; les nobles ont le monopole de certains offices, ont des droits de chasse et perçoivent des droits seigneuriaux.

Le roi et le poids des impôts

Ensuite, le roi est au sommet de cet édifice : il règne par droit divin et il arbitre entre les groupes. Chaque ordre a ses obligations (le clergé accorde au roi un « don gratuit » périodique, la noblesse doit le service des armes) mais les charges les plus lourdes pèsent sur le tiers état : la taille, la gabelle (impôt sur le sel), les aides (taxes sur les boissons), la corvée royale (travail gratuit sur les routes), la dîme due à l'Église, les droits dus au seigneur. En effet, au XVIIe siècle, les paysans sont plus de huit Français sur dix.

Famille de paysans dans un intérieur, par Louis Le Nain, huile sur toile, vers 1642, musée du Louvre.

Document 1 – Le regard de La Bruyère sur les paysans

> On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes ; ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé.

La Bruyère, Les Caractères, chapitre « De l'homme », 1688-1696 (orthographe modernisée).

Commentaire. La Bruyère, moraliste qui fréquente la cour de Louis XIV, décrit les paysans comme des « animaux farouches », avant de rappeler qu'ils ont « une face humaine » et qu'« ils sont des hommes ». Le procédé est volontairement choquant : il oblige le lecteur de la bonne société à regarder ceux qui nourrissent tout le monde. Le texte montre à la fois le mépris social des élites et la dureté du travail agricole.

Mobilités et frontières

Cette société n'est pourtant pas figée. Ainsi, la noblesse se divise en noblesse d'épée (anciens lignages militaires) et noblesse de robe (magistrats des cours souveraines). En effet, on peut devenir noble : les rois vendent des charges qui anoblissent, ce qui fait entrer chaque année quelques familles de riches bourgeois dans la noblesse.

Une famille s'élève ainsi en deux ou trois générations : négoce, achat d'une charge de secrétaire du roi, puis titre. À l'inverse, un noble qui exerce un métier vil peut « déroger » et

perdre ses privilèges, sauf pour le grand commerce maritime, autorisé aux nobles par un édit de 1669. De plus, l'Église offre une autre voie : un fils de paysan peut devenir curé, plus rarement évêque.

2. Sous Louis XIV : la noblesse domestiquée, la Fronde et les révoltes

La Fronde, dernière grande révolte nobiliaire

Quand Louis XIII meurt en 1643, son fils Louis XIV n'a que quatre ans. Ainsi, le gouvernement est confié à la régente Anne d'Autriche et au cardinal Mazarin, un étranger impopulaire. De plus, la guerre contre l'Espagne exige des impôts nouveaux. Le 26 août 1648, la régente fait arrêter le conseiller Broussel, magistrat du Parlement de Paris qui défendait le peuple contre l'impôt. Le lendemain, Paris se couvre de barricades. C'est la première Fronde, dite « parlementaire » : les magistrats veulent contrôler la fiscalité et limiter l'arbitraire du pouvoir.

Une seconde phase, celle de la « Fronde des princes » (1650-1653), voit les grands seigneurs, dont le prince de Condé, faire la guerre au roi pour obtenir pouvoir et pensions. Dès janvier 1649, la cour avait dû quitter Paris ; Mazarin, contraint à l'exil en 1651, revient en 1653, et Louis XIV, adolescent, rentre dans sa capitale en octobre 1652. Les frondeurs ont échoué parce qu'ils n'avaient pas de programme commun et parce que le peuple s'est lassé du désordre.

Document 2 – Paris se hérisse de barricades (27 août 1648)

> Ce mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde sans exception prit les armes. On voyait les enfants de cinq et six ans le poignard à la main ; on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux, et de toutes les armes que la Ligue avait laissées entières. […] Tout le monde cria : vive le Roi ! mais l'écho répondait : point de Mazarin !

Cardinal de Retz, Mémoires, livre II, à propos de la journée du 27 août 1648 (texte rédigé après 1670, orthographe modernisée).

*la Ligue : le parti catholique qui avait tenu Paris contre Henri III et Henri IV à la fin du XVIe siècle. *Mazarin : premier ministre.

Commentaire. Retz, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris et acteur de la Fronde, écrit ses *Mémoires* vingt ans plus tard : il se donne le beau rôle et soigne ses effets. Mais le récit révèle l'aspect populaire de la révolte (« tout le monde sans exception ») et une constante : on proteste en proclamant son loyalisme au roi (« vive le Roi ! ») pour mieux rejeter son ministre (« point de Mazarin ! »).

- **1636** révolte des Croquants en Périgord, Saintonge, Angoumois
- **1639** révolte des Nu-pieds en Normandie
- **1648** arrestation de Broussel, journée des barricades à Paris
- **1653** fin de la Fronde, retour de Mazarin

- **1661** début du règne personnel de Louis XIV
- **1675** révolte du papier timbré et des Bonnets rouges en Bretagne
- **1682** installation de la cour à Versailles
- **1774-1776** ministère de Turgot
- **1789** rédaction des cahiers de doléances

Louis XIV et la noblesse : le « roi soleil » apprivoise les grands

Le roi tire la leçon de la Fronde. À la mort de Mazarin (1661), il décide de gouverner seul. D'abord, il écarte les princes du sang et les grands nobles du Conseil et choisit ses ministres (Colbert, Le Tellier, Louvois) dans la bourgeoisie ou la petite noblesse de robe. Ensuite, il fait surveiller les provinces par des intendants, commissaires du roi.

Et il installe la cour à Versailles, où il réside à partir de 1682. Ainsi, les grands nobles y vivent près de lui, dans l'espoir d'une pension, d'un gouvernement, d'une faveur. La vie de cour, avec son étiquette, le lever et le coucher du roi, les fêtes, les jeux, domestique la noblesse : en échange de faveurs, elle renonce aux révoltes. Mais elle conserve ses privilèges honorifiques et fiscaux.

Louis XIV en costume de sacre, par Hyacinthe Rigaud, huile sur toile, 1701, musée du Louvre.

Document 3 – Louis XIV et ses courtisans

> Il regardait à droite et à gauche à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre ; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. […] Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : « Je ne le connais point, » répondait-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais ; » et ces arrêts-là étaient irrévocables.

Saint-Simon, Mémoires, éd. Chéruel, Hachette, 1857, tome XII, chapitre XIX (texte rédigé vers 1740-1749) (orthographe modernisée).

Commentaire. Saint-Simon, duc et pair, vit à la cour de 1691 à 1715 et rédige ses *Mémoires* bien plus tard. Il y décrit un roi qui surveille tout le monde et se sert de la présence à la cour comme d'un moyen de contrôle : qui ne vient pas à Versailles risque la disgrâce. Il faut toutefois se méfier du témoin : Saint-Simon est un noble amer, qui reproche à Louis XIV d'avoir écarté les grands seigneurs du pouvoir.

Louis XIV s'en prend aussi aux abus des nobles dans les provinces. Par exemple, en 1665-1666, les Grands Jours d'Auvergne jugent des seigneurs qui terrorisaient leurs paysans. De plus, à partir de 1666, Colbert fait rechercher les faux nobles qui s'exemptaient de la taille. Pour autant, le roi ne remet pas en cause la hiérarchie des ordres, dont il est le garant. Saint-Simon parle avec mépris d'un « long règne de vile bourgeoisie » : les ministres roturiers, appuyés sur la monarchie, lui paraissent avoir pris la place qui revenait à la noblesse de naissance.

Définition : absolutisme

Système politique où le roi, qui tient son pouvoir de Dieu, concentre en ses mains la décision, la loi, l'armée et l'impôt, sans partager le pouvoir avec une assemblée. L'absolutisme de Louis XIV s'appuie sur la cour, les intendants et l'armée.

Les révoltes paysannes : Croquants, Bonnets rouges

Les paysans, eux, subissent la hausse des impôts, qui finance la guerre de Trente Ans, puis les guerres de Louis XIV, et réagissent par la révolte. En 1636-1637, les Croquants du Périgord et de la Saintonge refusent des taxes nouvelles ; en 1639, les Nu-pieds de Normandie se soulèvent contre la gabelle et l'impôt ; en 1662, des Boulonnais se révoltent. De plus, ces révoltes sont soutenues par des notables locaux, des curés et des petits nobles, et sont durement réprimées par l'armée.

Mais la plus célèbre se produit en Bretagne en 1675. En 1674, le roi, qui a besoin d'argent pour la guerre de Hollande, crée une taxe sur le papier timbré (obligatoire pour les actes officiels), un monopole sur le tabac et sur la vaisselle d'étain. Alors, à Rennes, en avril 1675, les bureaux sont saccagés. Ensuite, dans les campagnes, la révolte s'étend.

Les paysans, qui portent le bonnet rouge, brûlent des châteaux et s'en prennent aux seigneurs. Ils rédigent aussi un « Code paysan » qui réclame la fin de certains droits seigneuriaux. Alors, le gouverneur, le duc de Chaulnes, envoie des troupes : l'armée pille, pend et roue, et le Parlement de Rennes est exilé à Vannes. Mme de Sévigné, dont le château des Rochers est proche, raconte tout dans ses lettres à sa fille.

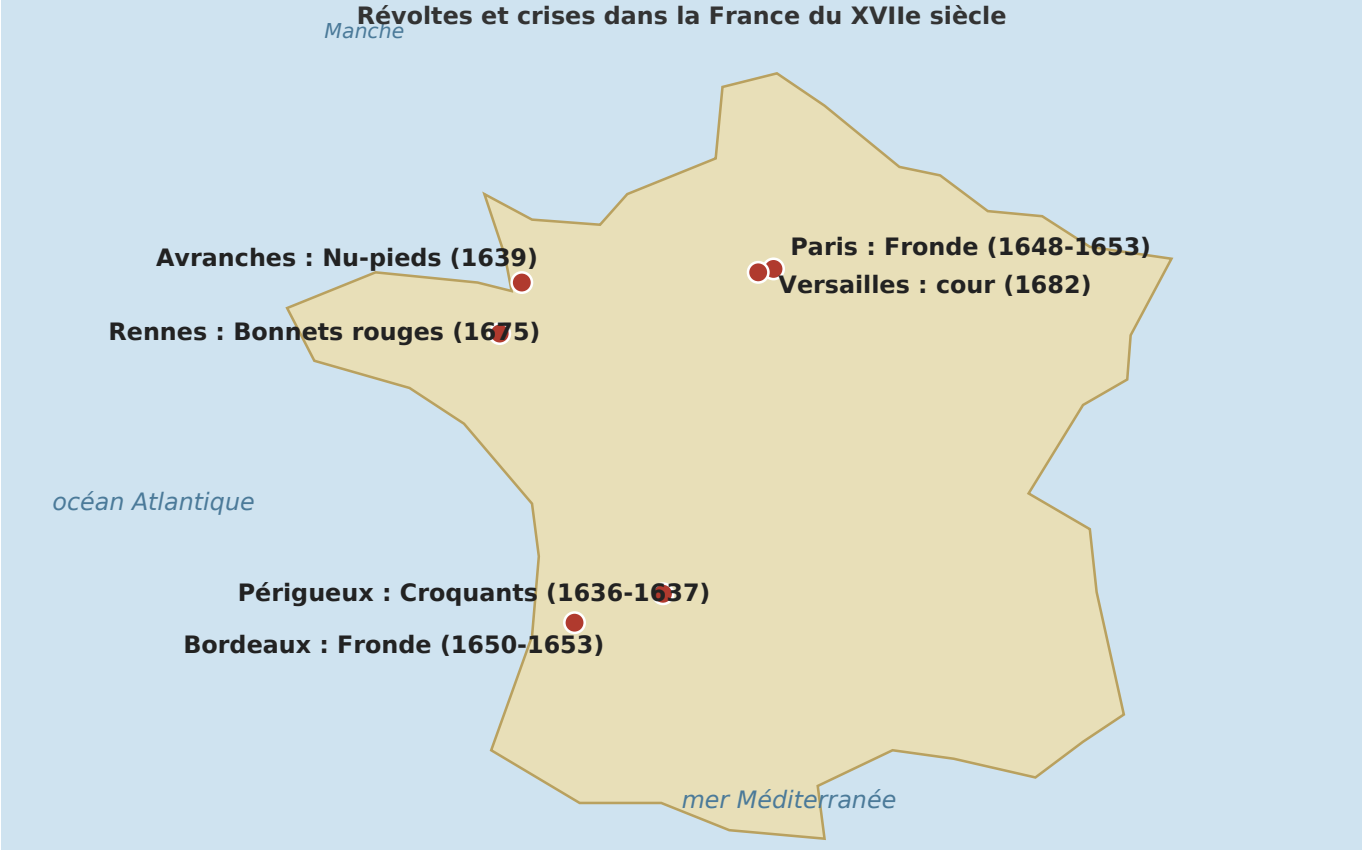
Acte manuscrit sur papier timbré de Bretagne (marque « Bretagne un sol »), 1675, évoquant la punition des séditieux de la province. Archives départementales.

Document 4 – La répression à Rennes

> Il y a toujours cinq mille hommes, car il en est venu encore de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois ; et si on ne les trouve dans vingt-quatre heures, elle sera doublée, et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, vieillards, femmes accouchées, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher. On roua avant-hier un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré ; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville […]. On a pris soixante bourgeois ; on commence demain à pendre. Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne leur point dire d'injures, et de ne point jeter des pierres dans leur jardin.

Madame de Sévigné, lettre à Madame de Grignan, Aux Rochers, 30 octobre 1675 (orthographe modernisée).

Commentaire. Mme de Sévigné, noble, propriétaire en Bretagne, écrit à sa fille avec légèreté et cruauté (« un bel exemple pour les autres »). Le texte confirme les châtiments collectifs (taxe, bannissement d'une rue, pendaisons) et révèle une indifférence de classe : la marquise plaint les victimes mais s'alarme surtout des atteintes à l'autorité des gouverneurs.



Carte schématique de quelques révoltes et crises dans la France du XVIIe siècle. Réalisation de l'auteur d'après les repères du chapitre.

3. Des groupes qui bougent : femmes, bourgeois, réformateurs

Les femmes dans la société d'ordres

Les femmes appartiennent à l'ordre de leur naissance ou de leur mari, mais leur condition est partout inférieure à celle des hommes. Ainsi, mariée, une femme est soumise à l'autorité de son mari : elle ne peut pas, sans son accord, vendre, plaider ou signer un contrat. Les filles de la noblesse reçoivent une dot et sont placées en mariage ou au couvent ; les filles du peuple travaillent aux champs, filent ou servent. De plus, les filles sont moins instruites que les garçons : Mme de Maintenon ouvre en 1686 la maison royale de Saint-Cyr pour éduquer des jeunes filles nobles pauvres, mais le programme se limite à la religion, aux travaux d'aiguille, à quelques lettres.

Cependant, quelques voix s'élèvent. En 1673, le philosophe François Poullain de La Barre, disciple de Descartes, soutient dans *De l'égalité des deux sexes* que l'inégalité des femmes est un préjugé : il n'y a pas de différence d'esprit entre les sexes, seulement d'éducation. Ensuite, au XVIIIe siècle, des femmes de la haute société, comme Mme Geoffrin ou Mme du Deffand, tiennent des salons où se retrouvent philosophes et artistes.

Des artistes entrent à l'Académie royale de peinture, comme Adélaïde Labille-Guiard et

Élisabeth Vigée Le Brun en 1783, mais l'Académie limite à quatre le nombre de femmes. En 1789, des cahiers de doléances de femmes demandent un meilleur accès à l'éducation et au travail : la société d'ordres, qui enferme les femmes, commence à être contestée de l'intérieur.

Document 5 – Poullain de La Barre : « Les deux sexes sont égaux »

> Il n'y a rien de plus délicat que de s'expliquer sur le sujet des femmes. […] tout le monde, ceux qui ont de l'étude, et ceux qui n'en ont point, et les femmes même s'accordent à dire qu'elles n'ont point de part aux sciences ni aux emplois, parce qu'elles n'en sont pas capables ; qu'elles ont moins d'esprit que les hommes, et qu'elles leur doivent être inférieures en tout comme elles sont. Après avoir examiné cette opinion, suivant la règle de vérité, qui est de n'admettre rien pour vrai qui ne soit appuyé sur des idées claires et distinctes, d'un côté elle a paru fausse, et fondée sur un préjugé, et sur une tradition populaire ; et de l'autre, on a trouvé que les deux sexes sont égaux : c'est-à-dire que les femmes sont aussi nobles, aussi parfaites, et aussi capables que les hommes.

François Poullain de La Barre, De l'égalité des deux sexes, préface, Paris, 1673 (texte de la seconde édition, 1679) (orthographe modernisée).

Commentaire. L'auteur applique la méthode de Descartes (n'accepter que ce qui est clair et distinct) à un « préjugé » universel. Ainsi, il présente l'inégalité des sexes comme une opinion née de la coutume et non de la nature. Le livre, réédité en 1679, passe d'abord presque inaperçu ; il sera redécouvert plus tard.

La bourgeoisie, un groupe ambigu

La bourgeoisie appartient au tiers état mais elle en est l'élite : marchands, banquiers, armateurs, manufacturiers, juristes, médecins, officiers. À Bordeaux, à Nantes, au Havre, le commerce colonial, l'achat et la vente d'esclaves enrichissent des négociants qui bâtissent des hôtels et achètent des charges. D'autres bourgeois, dits « de robe », occupent des offices judiciaires ou financiers. En effet, beaucoup vivent « noblement », c'est-à-dire de leurs rentes, et rêvent d'anoblissement.

Molière se moque en 1670 de cette ambition dans *Le Bourgeois gentilhomme*. Mais, au XVIIIe siècle, une partie de ces bourgeois conteste l'ordre établi : instruits, parfois plus riches que des nobles, ils lisent les philosophes, s'abonnent aux journaux, participent aux académies et aux loges. Enfin, ils supportent mal d'être exclus des grandes charges de l'armée et de l'Église, réservées aux nobles à la fin du siècle.

Turgot : réformer sans bouleverser

Après la mort de Louis XV (1774), le jeune Louis XVI nomme Turgot contrôleur général des finances. Cet ancien intendant du Limousin, ami des philosophes et des économistes, veut libérer l'économie et alléger la charge du peuple. En 1774, il rétablit la liberté du commerce des grains, ce qui, avec les mauvaises récoltes, provoque la « guerre des farines » au printemps

1775 : des émeutes éclatent autour de Paris et le roi envoie l'armée.

En février 1776, Turgot propose six édits ; deux sont célèbres : l'un supprime la **corvée royale**, remplacée par une imposition en argent à laquelle tous les propriétaires, nobles compris, seraient soumis ; l'autre supprime les **jurandes**, corporations de métiers qui limitent l'accès au travail. Cependant, le Parlement de Paris refuse d'enregistrer, le roi impose les édits par un lit de justice le 12 mars 1776. Mais nobles, clergé, parlementaires et financiers se liguent ; Louis XVI renvoie Turgot le 12 mai 1776 et les mesures sont rapportées.

Document 6 – Turgot et la corvée

> Nous avons vu avec peine qu'à l'exception d'un très petit nombre de provinces, les ouvrages de ce genre ont été, pour la plus grande partie, exécutés au moyen des corvées exigées de nos sujets, et même de la portion la plus pauvre, sans qu'il leur ait été payé aucun salaire pour le temps qu'ils y ont employé. […] Prendre le temps du laboureur, même en le payant, serait l'équivalent d'un impôt. Prendre son temps sans le payer, est un double impôt ; et cet impôt est hors de toute proportion lorsqu'il tombe sur le simple journalier, qui n'a pour subsister que le travail de ses bras.

Édit du roi qui supprime les corvées, février 1776, préambule rédigé par Turgot, dans Œuvres de Turgot, éd. Daire, Guillaumin, 1844, tome II.

Commentaire. Le texte est un préambule d'édit, donc un texte royal, mais c'est Turgot qui l'a écrit. En effet, le raisonnement, de type économique, montre qu'un travail forcé est un impôt injuste, qui pèse sur le plus pauvre (« le simple journalier »). Que le roi parle de la sorte prouve que les idées des Lumières ont gagné le pouvoir ; l'échec de 1776 montre la force des privilégiés.

Définition : cahiers de doléances

Textes rédigés au début de 1789 dans chaque paroisse, corporation et bailliage, pour exposer au roi les plaintes et les demandes de ses sujets avant la réunion des États généraux. On en connaît des dizaines de milliers.

4. 1789 : une société d'ordres contestée

La crise de la monarchie et l'appel aux États généraux

À la fin des années 1780, la monarchie est en faillite : la guerre d'Amérique (1778-1783) a coûté très cher, les finances sont à bout, et les privilégiés, réunis en 1787 dans l'Assemblée des notables, refusent de payer l'impôt égal que le roi propose. De plus, les mauvaises récoltes de 1788 font monter le prix du pain. Louis XVI convoque les États généraux, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614, pour le 5 mai 1789. Ainsi, chaque paroisse, chaque corporation, chaque ordre rédige un cahier de doléances.

Document 7 – Une paroisse rurale demande des réformes

> Les habitants de la paroisse d'Ahuillé demandent d'une voix unanime : 1 La suppression totale de la gabelle, afin de faire cesser les désordres, brigandages et meurtres qu'elle occasionne sans cesse […]. 5 Qu'il n'y ait dans tout le royaume qu'un poids, une aune et une mesure. 6 Que les biens nobles ou roturiers se partagent également entre des enfants à qui la nature a donné un droit égal. […] 14 Qu'on obtienne justice promptement à moindres frais, en rapprochant les tribunaux des justiciables.

Cahier de doléances de la paroisse d'Ahuillé (Mayenne), 1er mars 1789, dans Cahiers de plaintes et doléances des paroisses de la province du Maine, éd. Duchemin, 1881, tome I, p. 115-117.

*gabelle : impôt sur le sel. *traites : douanes intérieures. *décimateur : celui qui perçoit la dîme.

Commentaire. Ce cahier est celui d'une paroisse du Maine. Les habitants demandent la suppression de la gabelle, l'unification des poids et mesures et le partage égal des biens entre enfants, nobles ou non : on y lit moins une révolte contre la monarchie qu'une demande d'égalité et de justice. Les cahiers sont ainsi une source précieuse sur les attentes des Français à la veille de la Révolution.

« Qu'est-ce que le tiers état ? »

Au début de 1789, l'abbé Sieyès, un ecclésiastique pourtant membre du premier ordre, publie une brochure qui connaît un succès immense : *Qu'est-ce que le tiers état ?* Pour lui, le tiers état est « tout » car il fait vivre la nation par son travail ; il n'a été « rien » dans l'ordre politique ; il demande à y devenir « quelque chose ». En effet, la brochure transforme une revendication sociale en idée politique : si la nation, c'est le tiers état, alors les privilèges de la noblesse et du clergé n'ont plus de justification.

Caricature de 1789 : le tiers état, représenté par une paysanne, porte sur son dos le clergé et la noblesse, figurés par deux femmes. Légende : « Je les donne au diable de bon cœur. Extrait d'un auteur patriotique ». Gravure coloriée, musée Carnavalet, Paris.

Cette contestation s'exprime aussi par l'image : une caricature de 1789 montre une paysanne du tiers état qui porte sur son dos deux femmes, l'une en tenue de religieuse, l'autre en dame de la noblesse. Enfin, la question du vote par ordre ou par tête, soulevée dès l'ouverture des États généraux, va faire basculer la situation : le 17 juin 1789, le tiers état se proclame Assemblée nationale. La société d'ordres, qui structurait la France depuis des siècles, commence à s'effondrer ; la nuit du 4 août 1789 abolira les privilèges.

À retenir

- La France d'Ancien Régime est une société d'ordres : clergé, noblesse et tiers état, inégaux en droits et en privilèges. Le tiers état, plus de 98 % de la population, supporte l'essentiel des charges.
- La Fronde (1648-1653) est la dernière grande révolte de nobles et de magistrats ; Louis XIV y répond en domestiquant la noblesse à Versailles (1682) tout en préservant

les privilèges.

- Les paysans se révoltent contre l’impôt (Croquants 1636, Nu-pieds 1639, Bonnets rouges 1675) et sont durement réprimés.
- Les femmes sont juridiquement subordonnées ; quelques voix (Poullain de La Barre en 1673) et quelques artistes ouvrent des brèches.
- Les bourgeois s’enrichissent et se font anoblir, mais certains contestent l’ordre établi ; la réforme de Turgot (1776) échoue devant les privilégiés.
- En 1789, les cahiers de doléances et la brochure de Sieyès expriment le rejet des privilèges et annoncent la Révolution.